

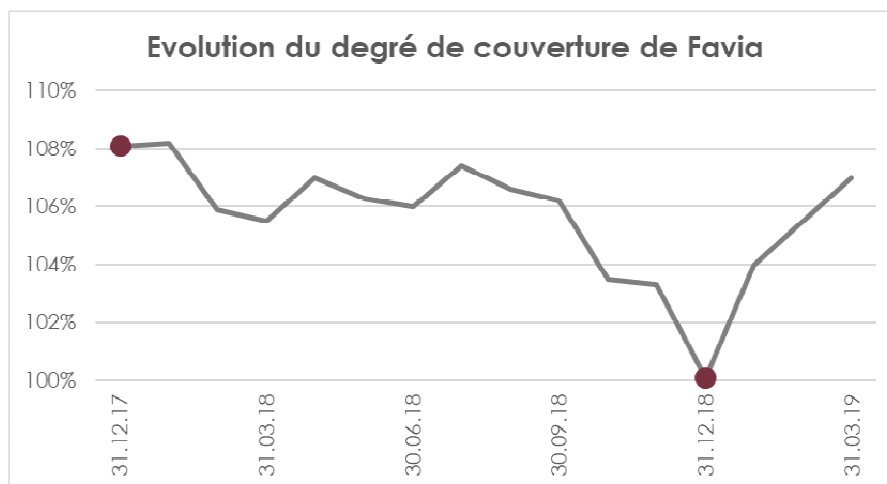
INFO FAVIA 2019

NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2018

Actualité de la prévoyance et activités de Favia

2018 a été exceptionnellement difficile pour les investisseurs, avec la première baisse significative des marchés financiers depuis la grande crise de 2007-2008. L'ensemble des caisses de pension a en particulier souffert d'un quatrième trimestre expliquant presque à lui seul l'entier des pertes enregistrées. A fin mars 2019 toutefois, ces pertes étaient déjà presque effacées (graphique ci-après). Malheureusement, l'histoire retiendra la situation qui prévalait au 31 décembre, date d'établissement des comptes annuels...



Au niveau législatif, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a mis en consultation, en automne 2018, un projet de directive contenant des principes et des règles que les experts doivent prendre en compte lors de leur recommandation relative au taux d'intérêt technique. La consultation s'est achevée le 28 février 2019 et la CHS PP doit maintenant finaliser son projet avant de le déclarer obligatoire, à moins qu'elle ne se satisfasse des nouveaux principes arrêtés par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions le 25 avril 2019... Quel que soit le choix de la CHS PP, il ne devrait pas avoir de grande incidence sur les caisses de pensions en général, celles-ci ayant graduellement adapté à la baisse leur taux d'intérêt technique depuis des années déjà.

Au niveau de Favia, le Conseil de fondation s'est réuni à 3 reprises en 2018. En sus de la gestion courante, il a organisé le renouvellement statutaire de ses membres pour la période 2019-2021 (voir plus bas) et modifié dans le règlement de prévoyance les modalités de calcul des rachats, permettant d'augmenter leurs possibilités (voir notamment l'Info Favia 2018 No 3 d'octobre 2018).

Pour la quatrième année consécutive, Ethos Services SA a exercé les droits de vote de Favia lors de 30 assemblées générales pour les actions suisses détenues en direct. Un rapport synthétisant la manière dont les droits de vote ont été exercés en 2018 est accessible sur le site internet de Favia.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Favia. Composé de huit membres (quatre représentant les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau), il a connu un renouvellement statutaire en automne 2018 pour la période statutaire 2019-2021. Actuellement, le Conseil de fondation se compose des membres suivants :

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Pietro Sansonetti (Président)	M. Rodolfo Docampo (Employé administratif)
Me Pierre Bydzovsky	Mme Jessica Brignolo (Employée administrative)
Me Selina Müller	Me Céline Moullet (Jeune Barreau)
Me Anne Troillet	Me Benno Strub (Jeune Barreau)

Gérant administratif :

Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Global Custodian :

Crédit Suisse (Suisse) SA, Zurich

Gérants de fortune :

Banque Pâris Bertrand SA, Genève
Mirabaud Asset Management (Suisse) SA, Genève
UBS Asset Management SA, Zurich
Vontobel Management SA, Zurich

Expert en prévoyance professionnelle :

Vincent Duc, c/o Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Conseiller financier :

Lusenti Partner Sàrl, Nyon

Organe de révision :

Ernst & Young SA, Genève

Commentaires sur les comptes annuels

En 2018, le bilan de la Fondation s'est contracté de CHF 10.3 mios à CHF 188.9 mios, conséquence d'un résultat des placements négatif de CHF 11.5 mios (voir l'Info Favia 2019 No 1 de février 2019). Les avoirs des assurés actifs augmentent de 2% à CHF 121.7 mios alors que les capitaux des rentiers diminuent à peine à CHF 58.1 mios (-0.4%).

Si les cotisations se rétractent de CHF 0.5 mio pour atteindre CHF 10.3 mios, les rachats volontaires des assurés sont en progression de +CHF 1.2 mios à près de CHF 5.2 mios.

Les prestations versées sous forme de rentes passent à CHF 4.6 mios (+CHF 0.6 mio), les prestations en capital à CHF 15.4 mios (+CHF 4.1 mios).

Le bas niveau des primes payées au réassureur (Zurich Assurances) est confirmé année après année, la prime annuelle totale dépassant à peine CHF 0.75 mio. Rappelons l'incidence de

ces excellentes conditions de réassurance sur la cotisation réglementaire pour risques et frais : le rabais de 40% sur cette cotisation perdue depuis 2015 (Info Favia 2018 No 3).

En termes de revenus des placements, Favia a obtenu en 2018 une performance de -5.88% (Info Favia 2019 No 1), générant des charges nettes de CHF 11.5 mios. Les actions ont enregistré les baisses les plus conséquentes (CHF 6.9 mios), suivies des placements alternatifs (CHF 1.3 mio), des obligations (CHF 1.2 mios) et de l'immobilier (CHF 0.5 mio). Les frais de gestion de fortune, en-dessous de CHF 1.5 mios, font l'objet d'un suivi méticuleux de la part du Conseil de fondation.

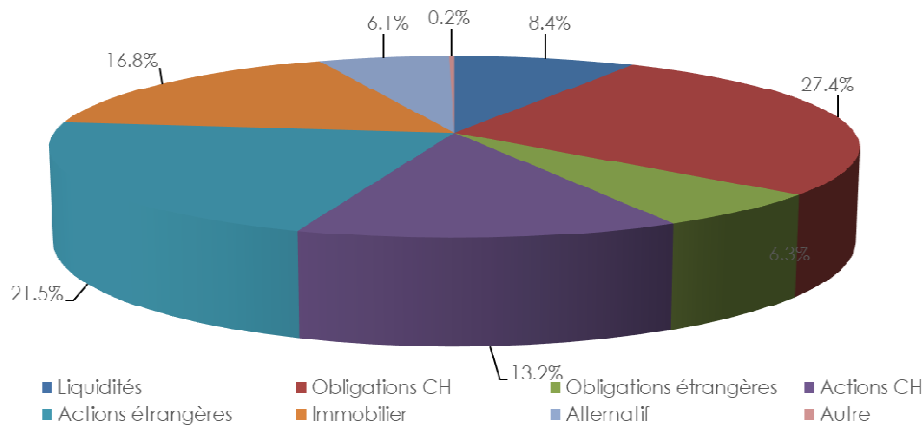
L'exercice 2018 se conclut sur un excédent de charges de CHF 14.3 mios (excédent de produits de CHF 12.2 mios en 2017), qui consomme la quasi-totalité de la réserve de fluctuation de valeur.

Les principaux chiffres

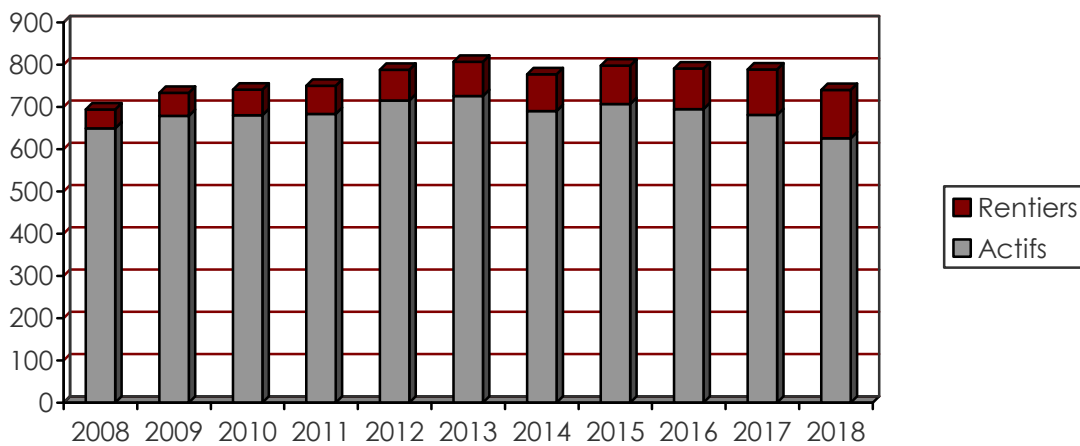
	31.12.2018 (mios de CHF)	31.12.2017 (mios de CHF)
Degré de couverture	100.1%	108.1%
Somme du bilan	188.85	199.17
Liquidités et placements monétaires	15.93	18.33
Obligations	63.75	57.63
Actions	65.59	73.41
Immobilier	31.68	28.77
Placements alternatifs	11.46	20.64
Divers	0.34	0.30
Compte de régularisation actif	0.10	0.09
Capitaux des assurés actifs	121.73	119.31
Capitaux des rentiers	58.09	58.35
Provisions techniques	0.86	1.22
Réserves de fluctuation de valeur(*)	0.19	14.57
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	0.1%	7.3%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Fonds libres(*)	0.00	0.00
Résultat net des placements	-11.49	16.80
Nombre d'assurés actifs	630	681
Nombre de bénéficiaires de rentes	114	108

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Structure des placements au 31 décembre 2018



Effectifs



Conclusion

2018 a été une année très difficile pour toutes les caisses de pension, qui aura provisoirement consommé l'entier des réserves constituées. Provisoirement car la situation à fin avril 2019 dépasse celle de fin 2017. Malgré ces fortes variations, les assurés ont bénéficié d'une rémunération sur la totalité de leur capital de prévoyance de 1% en 2018.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation


Me Pietro Sansonetti


Jessica Brignolo

Mai 2019

Téléphone : 022 879 78 19 – e-mail : favia@actuaireassocies.ch

Internet : www.favia.ch